

## ÉCONOMIE

# DES FONDS EUROPÉENS POUR LES PROJETS LOCAUX

**PAYS DE CHÂLONS** Avant fin 2022, particuliers et collectivités peuvent solliciter des fonds européens pour concrétiser leurs projets ruraux par le biais du groupement d'action locale. Mode d'emploi.

### QU'EST-CE QUE LE GROUPEMENT D'ACTION LOCALE ?

Le groupement d'action locale (GAL), du Pays de Châlons gère les fonds européens Leader attribués par la Région au territoire. Composé de douze élus et de quatorze personnes issues du privé et de la société civile, le GAL est présidé par Bruno Roulot, maire de la commune de Haussimont et 10<sup>e</sup> vice-président délégué à l'environnement, la biodiversité et les déchets à Châlons Agglo.

L'organisme emploie un animateur Miguel-Angel Ayllon. « Les porteurs de projets doivent le rencontrer pour voir si leur dossier rentre dans les clous, s'il correspond à la grille de critères », expose Bruno Roulot.



*"Tout était abandonné depuis trois ans, il a fallu tout relancer pour ne pas perdre les fonds"*

Bruno Roulot,

président du Groupement d'action locale



L'organisme emploie un animateur Miguel-Angel Ayllon. « Les porteurs de projets doivent le rencontrer pour voir si leur dossier correspond à la grille de critères », expose Bruno Roulot. Archives C. Lantenon

Une fois cette étape passée, le comité technique du GAL se réunit et reçoit les candidats. « Ils présentent succinctement leur dossier, des questions leur sont posées et après on débattre pour savoir s'ils sont retenus. » Cette préprogrammation effectuée, une instruction est réalisée en lien avec la Région, dépositaire des fonds Leader avant « convention de paiement et versement de l'enveloppe, ce qui peut prendre du temps », commente le président de la structure.

### 2 QUELLE EST L'ENVELOPPE ALLOUÉE AU TERRITOIRE ?

Pour la période 2014-2022, le territoire a obtenu une enveloppe de 1 223 000 euros qui n'a été consommée qu'à hauteur d'environ 300 000 euros avant la remise en activité du GAL en ce début d'année. « Tout était abandonné depuis trois ans, il a fallu tout relancer pour ne pas perdre les fonds », expose Bruno Roulot. Ceci en partie parce qu'il n'y

avait « personne pour traiter les dossiers déposés ». Le Covid-19 a cependant mis un coup de frein à ce regain d'activité de la structure. « En juin, on avait consommé zéro puisqu'il nous avait été impossible de nous réunir et la Région voulait reprendre l'enveloppe. Heureusement, cela n'a pas été le cas, grâce à l'intervention de Martine Lizola (conseillère régionale, NDLR) notamment. » Les comités techniques ont ainsi pu reprendre et, en septembre, la préprogrammation s'élevait finalement à 46,40 % du montant global.

567 553 euros ont ainsi pu être alloués à divers programmes portés par des collectivités ou des particuliers.

### 3 QUELS PROJETS PEUVENT PRETENDRE À CES FONDS ?

« C'est très diversifié (lire par ailleurs), indique Bruno Roulot, mais il faut pouvoir intégrer l'une des cinq catégories définies par Leader intervenant uniquement pour le développement rural. » Soit : valorisation du potentiel naturel et patrimonial, pour le développement des vallées,

amélioration du vivre ensemble par la juste proximité des services et l'action culturelle, consolidation de l'attractivité économique et résidentielle des vallées par le renforcement de l'économie de proximité et le développement du tourisme durable, animation gestion et, enfin, coopération. Les dossiers soumis au groupement d'action locale doivent être déjà « cadrés » et il est « préférable » qu'ils puissent bénéficier de l'appui d'un partenaire public. Ils ne doivent en outre ne pas être trop petits. « On a un plafond d'aide qui peut

aller jusqu'à 30 000 euros mais on ne va pas étudier les projets qui sollicitent moins de 10 000 euros d'aides car l'instruction coûte cher, remarque le président du GAL. On ne peut pas se permettre de dépenser 3 000 euros pour le traitement si une personne demande uniquement 1 000 euros de subvention. »

### 4 QUI PEUT SOLLICITER DES FONDS ?

Particuliers et collectivités peuvent se présenter comme porteurs de projets devant le GAL, si leur dossier correspond aux critères du programme Leader énoncés ci-dessus. Associations, investisseurs seuls pour des projets privés commerciaux, communes ou encore organismes peuvent ainsi soumettre leur proposition dans les mois à venir en prenant attache avec Miguel-Angel Ayllon, l'animateur du GAL, à l'adresse m-a.ayllon@paysdechâlons-enchampagne.com ou au 03 26 64 78 53. ■ MARGAUD DÉCLEMY

## GÎTE, VERGER, ACCUEIL MULTIGÉNÉRATIONNEL : DES PROJETS VARIÉS

La préprogrammation a permis d'intégrer des projets qui n'ont rien à voir les uns avec les autres, si ce n'est qu'ils correspondent aux critères fixés par le programme de développement rural Leader. Un gîte de Francheville fait ainsi partie de cette liste, tout comme un projet de verger participatif à Nuisement-sur-Coole, une action proposée le mercredi par la Fédération de chasse du département, l'aménagement futur d'un espace enfants - adultes à Mar-

son ou d'un accueil multigénérationnel dédié en partie à la lecture à Jâlons. À Haussimont, l'Agglomération devrait aussi pouvoir développer un dispositif interactif au sein du complexe sportif à partir de novembre. « C'est un concept canadien qui permet de sortir les enfants des jeux vidéo en leur proposant un module qui mêle sport, musique, géographie, mathématiques et invite à la coopération », dévoile Bruno Roulot.